

**Communiqué**  
**Pour diffusion immédiate**

**Signature des PAEF :**

**Le gouvernement retire sa confiance aux technologues professionnels en agroalimentaire**

**Montréal, le 5 juin 2002** – Depuis la présentation du projet de loi 103, l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OT PQ) s'est opposé à la façon de procéder du gouvernement. Comme plusieurs intervenants, il déplore que ce projet de loi aura comme effet de remplacer le *Règlement sur la pollution d'origine agricole* par une nouvelle version qui entrera en vigueur le 15 juin prochain sans toutefois avoir fait l'objet d'une publication dans la Gazette officielle du Québec. Or, si cette nouvelle mouture du règlement semble avoir fait l'objet de consultations informelles auprès de l'Ordre des agronomes, l'Ordre des technologues professionnels du Québec n'a, lui, pas été consulté.

L'OT PQ en est d'autant plus stupéfait que ses membres exerçant des activités dans le domaine agroalimentaire sont directement concernés par ce règlement. Les propos tenus par le ministre de l'Environnement lors de l'étude détaillée du projet de loi laissent entendre que les Plans agroenvironnementaux de fertilisation (PAEF), que pouvaient jusqu'à maintenant préparer les technologues professionnels, devront dorénavant être préparés et signés exclusivement par un membre de l'Ordre des agronomes.

En agissant de la sorte, le gouvernement, en complète contradiction avec ses choix précédents, dévalorise une formation technique dont il se dit pourtant fier et pour laquelle il a par ailleurs investi des millions de dollars. Il empêche les membres d'un ordre professionnel chargé d'assurer la protection du public d'exercer leur profession à la mesure de leur talent et de leur compétence. Il revient sur la confiance qu'il avait accordée à ces professionnels en leur retirant l'autorisation, qu'il leur avait lui-même donnée, de signer les PAEF. De plus, les clients voient l'éventail des professionnels parmi lesquels ils avaient l'habitude de choisir se réduire considérablement... et il n'est pas certain que les effectifs seront dorénavant suffisants pour répondre aux besoins.

L'Ordre des technologues professionnels du Québec déplore une telle modification unilatérale du *Règlement sur la pollution d'origine agricole*, d'autant plus qu'il entre en vigueur sans que ni l'OT PQ ni l'Office des professions ni le Conseil interprofessionnel du Québec, pour ne citer qu'eux, n'aient été consultés. Il trouve anormal qu'une initiative aux conséquences si importantes pour des centaines de technologues professionnels ait été lancée sans que les organismes concernés n'aient eu l'occasion de faire la moindre recommandation.

Par conséquent, l'Ordre des technologues professionnels du Québec demande à ce que toute disposition portant sur le droit ou les conditions d'exercice d'activités professionnelles par les technologues professionnels et les agronomes soient, pour l'instant, retirées du projet de règlement et qu'une consultation en bonne et due forme soit menée par les instances appropriées auprès de l'OT PQ.

Source : M<sup>e</sup> Sarah Thibodeau  
Directrice des affaires juridiques et professionnelles  
Tél. : (514) 845-3247 poste 115 ou le 1-800-561-3459 poste 115  
Courriel : [affjur@otpq.qc.ca](mailto:affjur@otpq.qc.ca)